

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Madame MIRLAND Aurélie
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le
contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement
2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la
loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est
obligatoire.

À Dompierre / Helpe, le 18 décembre 2023

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Madame LEVY Patricia
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le
contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement
2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la
loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est
obligatoire.

À Dompierre / Helpe, le 18 décembre 2023

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

